

DEC190573DR18

Décision portant cessation de fonctions de M. Alain Viltard, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité MOY1800 intitulée Délégation Régionale Hauts de France

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110656DR18 de la 14/03/2010 portant nomination de M. Alain Viltard aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Alain Viltard, dans l'unité du CNRS MOY1800, à compter du 01/02/2019.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lille, le 05/02/2019

La Déléguée Régionale
Françoise Paillous

